

■ **Décision SGA-DEC-2026-n° 088**
Objet : contrat Eco-pâturage
Direction Générale des Services Techniques

La Maire de Creil,

■ **Visas**

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2122-22 ;
- Vu la délibération n°3 du conseil municipal en date du 14 décembre 2024, certifiée exécutoire le 16 décembre 2024 ; portant délégation à Madame la Maire de la totalité des pouvoirs énumérés à l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales, à charge pour elle de rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal ;

■ **Considérant**

La décision de mettre en place un éco-pâturage dans l'enceinte du cimetière du Plessis Pommeraye.

■ **Décide**

Article 1 : de signer un contrat avec la société Paturage de l'Avenir située 6, rue d'en haut à ULLY-SAINT-GEORGES (60730) pour l'installation de 8 moutons d'Ouessant de mai à novembre 2026 dans l'enceinte du cimetière du Plessis Pommeraye.

Article 2 : de fixer le montant annuel de cette prestation à 3750.00€ HT (trois mille sept cent cinquante euros hors taxes hors taxes) soit 4500.00€ TTC (quatre mille cinq cent euros toutes taxes comprises).

Article 3 : de fixer la durée du contrat à un an (1) à compter de sa date de notification.

Article 4 : d'imputer les dépenses correspondantes aux comptes prévus à cet effet sur le budget de la Ville.

Article 5 : la présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis – 14 rue Lemerchier – 80000 Amiens – dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est certifiée exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application telerecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr

Fait à Creil, le 16/02/2026 .
Sophie DHOURY-LEHNER



Maire de Creil
Vice-Présidente de l'ACSO
Chargée du Projet de Territoire

Date de notification : 26/02/2026

Date de transmission au représentant de l'Etat (pour les actes mentionnés à l'article L2131-2 du CGCT) : 19/02/2026

Date de publication sur le site de la Ville : 09/03/2026

Uilly, Vendredi 16 Janvier 2026

Eco-pâturage - Eco-pastoralisme

Découvrez notre métier sur www.paturagedelavenir.com

MAIRIE DE CREIL
Place François Mitterrand
60100 CREIL

A l'intention de Mme Dudicourt

M.Dudicourt@mairie-creil.fr

DEVIS BP 2026.01

Madame,

Suite à votre demande et à ma visite sur place, vous trouver ci-après notre meilleure proposition, dont nous vous souhaitons bonne réception.

Travaux à effectuer : *Installation de moutons*

1. Eco-pâturage sur moins de 6 500 m²

- Acheminement par véhicule utilitaire et bétailière de :
 - 8 Moutons d'Ouessant (Mai jusqu'en novembre)
- Passages d'un responsable d'un berger :
 - 1 passage sera réalisé toutes les 2 / 3 semaines
 - Animations pédagogiques à la demande
 - Mise en place de panneaux d'informations
 - Fauchage des refus en fin d'année



ATTENTION : Selon la pousse de la végétation, nous adapterons le nombre d'animaux. Les moutons seront mis en place dans le but de pâturer sur la végétation herbacée et les chèvres la végétation ligneuse.

Dès lors que les animaux seront installés, un responsable de l'entreprise (qui s'occupe actuellement des animaux durant toute l'année) effectuera au minimum une visite toutes les 2 / 3 semaines afin de s'assurer que les animaux sont en bonne santé et qu'aucune dégradation n'ait été faite aussi bien sur les clôtures. Cette personne s'occupera également de vérifier le niveau d'eau, la quantité de végétation encore disponible (pour éventuellement faire des compléments fourragers). En revanche, nous demandons simplement, aux responsables de la commune de bien remonter auprès de Monsieur Benjamin Pacot 06.08.14.81.28, les éventuels problèmes qui pourrait survenir sur le site.

Cette prestation vise à être totalement autonome et que vous puissiez profiter pleinement sans vous soucier des éventuels problèmes qui pourrait survenir. Nous restons joignables 24h/24 et 7J/7.

TOTAL HT.....3 750.00 €
TVA 20 %.....750.00 €
TOTAL TTC.....4 500.00 €

Espérant être agréés de vos ordres auxquels nous apporterons nos meilleurs soins, nous vous prions de croire, Madame, en l'expression de nos salutations distinguées.

SIGNATURE DU CLIENT

(Avec bon pour accord)

Bon pour accord

Sophie DHOURY-LEHNER
Maire de Creil
Vice-Présidente de l'ACSO
Chargée du Projet de Territoire



SIGNATURE DE L'ENTREPRISE

B.PACOT

